

Zeitschrift: Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé
Herausgeber: Association suisse de propriétaires de tracteurs
Band: 12 (1950)
Heft: 9

Rubrik: Communiqués de l'association suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport d'activité pour l'année 1949

(fin, voir No. 8/50, p. 10)

Les cours et assemblées organisés par les Sections ont été extrêmement nombreux et ont en règle générale été très bien suivis. Cette activité a principalement consisté dans des cours sur la connaissance du moteur ainsi que sur les règles de la circulation et la prévention des accidents. Les cours organisés il y a 2 ans par l'organisation centrale pour la formation de chefs de cours ont donc répondu à un besoin. On peut en dire de même des coupes de moteurs et des films qui ont été appréciés aussi bien des chefs de cours que des participants.

Le tableau suivant donne un aperçu des assemblées et des cours organisés par les Sections.

Sections	Cours techn.		Cours r. circ.		Démonstr.		Exc.		Assemblées		Total	
	Nombre	/ particip.	Nombre	/ particip.	Nombre	/ particip.	Nombre	/ particip.	Nombre	/ particip.	Nombre	/ particip.
Argovie	5	133	—	—	2	150	—	—	2	260	9	543
Bâle-Ville	2	20	—	—	—	—	—	—	1	43	3	63
Bâle-Campagne	10	284	1	15	—	—	2	64	2	90	15	453
Berne	5	253	1	90	—	—	—	—	4	398	10	741
Jura bernois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Fribourg	—	—	—	—	—	—	—	—	3	180	3	180
Grisons	4	60	—	—	1	20	—	—	1	18	6	98
Lucerne	2	24	2	220	1	150	1	81	1	50	7	525
Neuchâtel	3	35	—	—	—	—	—	—	1	45	4	80
St-Gall	3	56	1	23	1	21	1	28	2	122	8	250
Schaffhouse	3	45	1	12	1	50	—	—	1	90	6	197
Soleure	1	12	—	—	—	—	—	—	1	60	2	72
Tessin	2	30	—	—	—	—	—	—	1	35	3	65
Thurgovie	9	199	8	177	2	120	1	136	1	150	21	782
Zurich	16	262	—	—	2	210	2	350	10	1550	30	2372
Total:	65	1413	14	537	10	721	7	659	31	3091	127	6421

Cours r. circ. = cours sur les règles de la circulation.

Démonstr. = démonstrations.

Exc. = excursions.

Ass. = assemblées régionales et principales.

Remercions ici de la façon la plus vive les Comités des Sections qui, du fait de leur activité, ressortent particulièrement dans le tableau ci-dessus. Des cours de ce genre auront tôt ou tard une heureuse influence sur les frais d'exploitation, car ils permettront de réduire les dépenses dues aux réparations grâce à un meilleur entretien des machines. Les cours sur les règles de la circulation et la prévention des accidents de leur côté, nous faciliterons grandement la tâche lors des nouveaux entretiens sur la révision de la loi relative aux véhicules à moteur. Plus les conducteurs de tracteurs se conduiront d'une façon disciplinée sur la route, plus les cercles automobilistes auront de compréhension pour la position particulière accordée aux tracteurs agricoles roulant lentement.

Nous tenons instamment à inviter les Sections qui n'ont pas encore organisé d'**assemblées régionales** à le faire. Les prescriptions de la loi sur la circulation des véhicules à moteur et des cycles, de l'Administration des douanes, de l'ordonnance sur les transports automobiles, des offices cantonaux pour la circulation, des assurances responsabilité civile, de la police du feu (pour n'en nommer que quelques-unes) sont aujourd'hui si complexes que le propriétaire de tracteur est heureux de recevoir des renseignements à ce sujet. Le temps mesuré aux assemblées générales est trop court pour permettre d'y traiter ces sujets. La Section de Zurich est depuis plusieurs années très active dans ce secteur. Année après année, ses assemblées régionales, qui comprennent ordinairement aussi un bref exposé technique, sont très fréquentées

Nous tenons aussi à mentionner l'**examen de capacité de conduite** pour conducteurs de tracteurs organisé à Sursee le 20 octobre par la Section de Lucerne. C'est une autre manière d'encourager les connaissances des règles de la circulation dans un esprit sportif. M. Joho, chef du Bureau suisse d'Etudes pour la prévention des accidents, que le Comité central avait invité à cette journée, s'est, par écrit, prononcé en faveur de ces examens d'aptitude. Nous avons publié ses impressions dans le Numéro 12/1949 du «Tracteur».

Le **perfectionnement des chefs de cours** n'a pas non plus été négligé en 1949. La série de publications intitulées le «Conseiller technique de l'agriculteur», commencée en 1948, s'est enrichie d'un numéro sur les faucheuses à moteur. Un cours d'instruction sur les jantes et les pneumatiques a eu lieu le 6 janvier à l'Ecole cantonale d'agriculture du «Strickhof» à Zurich. Les connaissances acquises au Strickhof par nos chefs de cours sur la construction, les soins, l'entretien et les réparations des pneus et chambres à air, ainsi que sur les dimensions des jantes ont été complétées par l'article du contre-maître Fritschi paru dans le «Tracteur» et par un cours complémentaire à ce sujet donné au début de 1950. De cette façon, la possibilité est offerte aux Sections d'enrichir leur programme de cours. Pour l'année qui vient, il est prévu dans le même but un cours d'instruction et de démonstrations sur le labour au tracteur.

Lors d'un deuxième cours de répétition, les chefs de cours ont été orientés les 21 et 22 octobre en prévision de l'activité d'hiver, sur des nouveautés et des matières spéciales. Nous avons publié un rapport à ce sujet dans le numéro 2/1950 du «Tracteur». Nous tenons à remercier à nouveau de tout cœur les chefs de cours au nom du Comité central, des Sections et des membres, pour leur dévouée collaboration.

Outre les manifestations mentionnées ci-dessus, destinées aux chefs de cours, le Comité central a organisé **2 cours de conduite du tracteur pour débutants**. Ceux-ci ont eu lieu à Münsingen et à Brougg. Deux autres cours, qui devaient avoir lieu à Gossau SG et Berthoud, ont dû être remis à plus tard, le nombre des participants inscrits étant insuffisant. Dans la suite, le cours de Gossau a été réuni à celui de Berthoud et a eu lieu, le 16 janvier 1950, dans cette dernière ville. Etant donné que la génération actuelle s'est, pour ainsi dire, développée avec le tracteur et que la demande de conducteurs de tracteurs diminue, il est prévu que les cours de conducteurs de tracteur seront à l'avenir laissés aux soins des Sections. Elles peuvent le faire à meilleur compte pour les participants.

Les **organes et les commissions** de notre association se sont rassemblées de la façon suivante:

Délégués	1 fois	Comité directeur	1 fois
Comité central	1 fois	Commission technique	1 fois
Commission de revision des comptes		1 fois au complet	
		4 fois partiellement.	

La séance du Comité directeur a eu lieu en liaison avec celle de la Commission technique. Les autres affaires de ce comité ont été réglées par écrit ou par téléphone. La chose est aisée, du fait que cette dernière ne se compose que de trois membres, et cela permet d'examiner rapidement les questions qui se posent. Les 2 membres du Comité directeur reçoivent au surplus des copies de toute la correspondance relative à l'activité du Secrétariat central et sont ainsi au courant des plus petits détails de son activité.

Les membres du Comité central, comme ceux du Comité directeur, ont souvent eu à donner leur avis par écrit sur des questions moins importantes mais plus pressantes. De cette façon, les frais de séance des Sections peuvent être abaissés sans pour autant que leur droit de contrôle et de préavis aient à en souffrir. Au surplus, il est prévu d'adresser, dès 1950, des rapports mensuels aux présidents et aux gérants des Sections.

Nous faisons tout notre possible pour développer davantage encore l'organe de notre association «**Le Tracteur**». Ces efforts se heurtent malheureusement à des obstacles d'ordre financier aussi bien qu'au manque de temps.

Les membres de langue française ont été heureux de recevoir **l'édition française**, commencée au mois de juillet dans une forme provisoirement réduite. L'édition allemande a, de ce fait, gagné en intérêt du fait que la place disponible s'est accrue. L'édition française n'a pu être mise sur pied que grâce aux associations de propriétaires de tracteurs de Genève et Vaud — qui ne font malheureusement pas encore partie de notre association — et qui se sont engagées à prendre un abonnement collectif de notre revue. Nous espérons que ce nouveau contact permettra d'aplanir les difficultés qui s'opposent à l'entrée de ces associations dans notre organisation. Dans ce cas, le nombre des membres de notre association s'accroîtrait d'un seul coup de 2500 unités.

Deux nouveaux numéros sont venus s'ajouter à la **série des publications de l'Association suisse des propriétaires de tracteurs** soit le No 4 «Le maniement et l'entretien des machines agricoles» de M. W. Schmid, contremaître à Zurich, et le No 5 «Jantes et pneumatiques» de M. H. Fritschi, contremaître à Zurich également.

Les efforts entrepris il y a 2 ans dans notre organe en vue de la **prévention des accidents** se sont poursuivis et nous avons à nouveau pu compter sur l'utile collaboration du Bureau suisse d'Études pour la prévention des accidents à Berne, et de l'IMA à Brougg. Nous les en remercions ici, officiellement, de la manière la plus vive. La **revision de la loi sur les véhicules à moteur** et son ordonnance d'application ont de nouveau donné beaucoup de travail aux organes directeurs. Nous avons dû nous entendre au sujet du second projet de la Fédération routière suisse (FRS) et faire connaître notre avis à son sujet. On est malheureusement contraint de constater que les voix qui s'élèvent contre la position spéciale justifiée accordée aux tracteurs agricoles — comme du reste par les tracteurs industriels — ne se sont pas encore tues. Nous tenons à mettre une fois de plus l'accent sur le fait que, si nous nous opposons à l'introduction d'un examen de conduite pour les conducteurs de tracteurs, c'est en premier lieu pour des raisons pratiques. En effet, si dans une exploitation agricole le conducteur de tracteur possédant son permis de conduire, doit, pour une raison ou pour une autre, cesser le travail, il est exclu de faire passer rapidement l'examen de conduite à celui qui le remplace. Cette procédure menacerait la rentrée des récoltes. Si plusieurs personnes passaient l'examen de conduite, certaines d'entre elles n'auraient évidemment que peu l'occasion de conduire le tracteur, et la sécurité de la route n'aurait rien à y gagner. Nous ferons tout notre possible pour qu'un nombre suffisant de cours sur les règles de la circulation soit organisé et pour que l'on s'en tienne à la vitesse maximum de 20 km/heure. La fixation d'un âge minimum de 18 ans pour la conduite du tracteur est, elle aussi, exclue pour des raisons pratiques. Toutefois, nous engageons nos membres à ne pas laisser des enfants de moins de 14 ans conduire un tracteur sur les routes de grand trafic.

Nous avons demandé, le 12 mai, au Département fédéral de Justice et Police de libérer les propriétaires de tracteurs agricoles de l'obligation de mettre le signal de prudence No 22 qui, fixé au tracteur, signifie «attention remorque !», et de donner les instructions nécessaires à cet effet aux autorités cantonales. Nous avons entrepris cette démarche après que certains cantons aient exigé des propriétaires de tracteur qu'ils se soumettent, eux aussi, à l'application de ce signal. Notre demande a été agréée.

Sur la proposition de la Section des deux Bâle, le Comité central et les délégués ont décidé, les 1er et 2 avril, en vue de mieux défendre les **intérêts des propriétaires de tracteurs mixtes**, utilisant ceux-ci à des fins lucratives et non seulement de façon agricole, de former une **Commission centrale ATO**. M. Nussbaumer, à Riehen près Bâle, a été nommé Président de

cette Commission. Le Comité directeur avait auparavant déjà et de son propre chef rassemblé les propriétaires de tracteurs utilisant leur machine non seulement dans l'agriculture à une manifestation de protestation à Aarau. Entretemps, la Commission ATO a préparé un programme de travail, créé dans presque chaque Section un Comité ATO, et renseigné les propriétaires de tracteur à ce sujet. De plus, elle s'est occupée de ce que la Commission paritaire Association pour la fiduciaire de l'industrie des transports automobiles (TAG) Association suisse des propriétaires de tracteur commence son activité. Ainsi, 3 séances ont eu lieu au cours de l'année et 8 cas ont été examinés et pour la plupart réglés à la satisfaction des propriétaires de tracteur. Au surplus, le Secrétariat central, qui s'occupe principalement des travaux écrits de la Commission ATO, est venu en aide à de nombreux propriétaires de tracteur dans la rédaction de demandes d'autorisation en vue de pouvoir utiliser leur machine à d'autres fins qu'aux travaux agricoles, ou en rédigeant pour eux des plaintes.

Nous tenons à saisir l'occasion qui nous est offerte de remercier très vivement l'association pour la fiduciaire de l'industrie des transports automobiles et en particulier son directeur, M. le Dr Maurer, pour leur loyale collaboration et pour leur compréhension toujours bienveillante de la situation des petites entreprises rurales de transports.

Nous avons poursuivi activement, au cours de l'année envisagée, nos efforts en vue de la **normalisation des tracteurs et des instruments portés**, c'est-à-dire à l'interchangeabilité de machines portées ou attelées. Une démonstration prévue à l'occasion de l'exposition inter-cantonale de machines agricoles à Brougg, sur l'importance de la normalisation, n'a pas pu être réalisée. Elle a toutefois été organisée au cours de l'année dans neuf localités différentes. Ces démonstrations seront poursuivies dans l'année qui vient.

Différents indices permettent de conclure que nos efforts dans ce domaine, après plus de 10 années, commencent partiellement à porter des fruits. Comme on le comprendra, nous ne pouvons pas soutenir la demande des fabricants suisses de tracteurs tendant à obtenir une protection douanière contre les importations, aussi longtemps que les mesures préconisées par l'agriculture ne sont pas entièrement prises en considération et tant que les désirs des représentants de l'agriculture en ce qui concerne la normalisation des tracteurs ne sont pas satisfaits et qu'ainsi, la vente des machines est freinée.

Peu avant la fin de l'année, le 16 décembre, notre Association a pu fêter le **25ème anniversaire** de sa fondation. Au cours de ces années, notre organisation est devenue forte et considérée. Ces dernières années toutefois, tant de nouveaux problèmes et de nouvelles tâches se sont imposées que nous devons absolument atteindre 70 à 80 % de tous les propriétaires de tracteurs afin que notre force ne décline pas au cours des prochaines années. C'est dans ce sens que nous adressons de nouveau un pressant appel à nos membres pour qu'ils soutiennent nos efforts et nous gagnent de nouveaux adhérents. Si tel est le cas, nous pouvons entrer avec confiance dans ce 2ème quart de siècle, en étant certain d'enregistrer de nouveaux succès au cours des prochaines 25 années. L'union et la fermeté seront plus fortes que l'adversité. Cette dernière ne fera que renforcer notre Association !

Association suisse des propriétaires de tracteurs:

Le Président: sig. F. Ineichen.

Le Gérant: sig. R. Piller.

Brougg, fin février 1950.

A vendre

Fraise «Grunder»

en très bon état, largeur de travail 1,80 m, construite pour tracteur Vevey, modèle 560 ou antérieur.

H. Wyss-Hess, Vernand s. Lausanne